



## Origines & histoire

lundi 13 février 2012, par [Animateur du site](#)

**Pendant les dix premières années du 19ème siècle, les Sœurs Trinitaires de Valence, une fois la paix religieuse revenue, fondent dans le quart Sud-Est de la France des écoles gratuites et des pensionnats payants, les seconds permettant aux premiers de vivre. La Bruyère Sainte Isabelle est leur école à Paris.**

Née au 17ème siècle, la Congrégation des Religieuses Trinitaires de Valence partage le charisme de la famille Trinitaire fondée par Saint Jean de Matha en 1198, pour la libération des captifs et la glorification de Dieu-Trinité.

**En 1866**, à la demande du curé fondateur de la paroisse de la Trinité à Paris et après plusieurs essais d'achats infructueux, les Religieuses trinitaires louent un hôtel particulier assez convenable pour leur dessein, rue de la Tour des Dames dans le 9ème arrondissement : pensionnaires et externes y sont accueillies.

Les locaux devenant trop petits pour répondre à toutes les demandes, le pensionnat est transféré à Neuilly-sur-Seine tandis que l'externat reste rue de la Tour des Dames.

**En 1870**, la guerre, puis la Commune, les obligent à quitter Neuilly-sur-Seine : **les deux maisons se regroupent** dans de nouveaux locaux, rue Léonie (future rue Henner). En 1871 : il n'y a plus qu'un pensionnat-externat Trinitaire.

Quelques années plus tard, l'achat de l'hôtel particulier du 40 rue la Bruyère, qui jouxte celui de la rue Léonie permet les agrandissements souhaités : c'est l'Institution La Bruyère, occupant tout l'angle de ces deux rues perpendiculaires.



**A partir de 1901, dans le cadre d'une législation anti congréganiste, 49 écoles trinitaires ferment - en France - entre 1904 et 1914. C'est en 1906 que celle de Paris est atteinte.**

Pour sauver l'école, la communauté religieuse se retire rue La Bruyère et prend des dames pensionnaires. Rue Henner, l'école sera sauvée par la « laïcisation » de quelques religieuses, « réduites » officiellement à l'état laïc - mais, secrètement, toujours dans le statut religieux. Nouvelle déclaration d'ouverture en 1908. C'est en 1946 que les deux communautés pourront se réunir et reprendre le costume religieux.

### **L'institution La Bruyère - Sainte Isabelle**

Vers 1961, les locaux, vu les nouvelles exigences de laboratoires, deviennent trop petits. La communauté des Dominicaines de sainte Catherine de Sienne qui ont accueilli depuis 1947 des élèves dans leur couvent souhaitent se retirer.

Elles cèdent alors leurs locaux situés au 64 rue des Plantes, dans le 14ème, aux Religieuses Trinitaires. C'est ainsi qu'elles prennent le relais suivies par les élèves de la rue La Bruyère. L'institution prend alors le nom de La Bruyère - Sainte Isabelle.

En 1989, l'extension du collège et de l'école entraîne une modification importante des locaux situés maintenant au 66-70 rue de l'Abbé Carton.

En même temps que le transfert dans les locaux neufs, a lieu l'accueil, à la demande de la direction diocésaine, du collège Saint-Pierre installé jusqu'alors rue du Moulin Vert.

### **ADORATION, COMMUNION, LIBERATION sont les mots-clés de la spiritualité des Religieuses Trinitaires**

Au quotidien, ces valeurs sont vécues dans le souci constant d'aider tout être à grandir en humanité, en liberté, en fraternité, et dans sa dimension spirituelle, afin qu'il trouve son bonheur à se reconnaître fils de Dieu , et frère de tous, dans le respect de la différence de l'autre.

**Dans nos établissements**, toute l'équipe éducative est sensibilisée à ces valeurs et s'efforce de les vivre. Le projet éducatif de chaque établissement est inspiré du même texte de référence Trinitaire.

La Communauté religieuse assure une **présence discrète et aimante**, veillant à la qualité des relations faites d'accueil, de soutien, de respect. Elle encourage les projets qui vont dans le sens de la promotion de

la personne et veille à tout ce qui favorise la vie spirituelle.

La Tutelle est assurée par une équipe de Religieuses et de laïques qui travaille en étroite collaboration avec la Supérieure Générale de la Congrégation et son conseil, et se porte garante du caractère propre de l'établissement.